

Lettre d'information n°1-09
30 janvier 2009

1) Décisions

a) Composition du Bureau

b) Calendrier 2008-2009

LETTRE D'INFORMATION DE LA FIE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite aux réunions de la Commission d'arbitrage et du Comité Exécutif qui se sont tenues à Paris (FRA) les 24 et 25 janvier 2009, je vous prie de trouver ci-dessous les informations suivantes :

Ont été nommés par le Président :

Secrétaire général : Maxim Paramonov (UKR)
Secrétaire-Trésorier : Peter Jacobs (GBR, MH)

Ont été élus par le Comité Exécutif :

Vice-président : Ana Pascu (ROM, MH)
Vice-président : Giorgio Scarso (ITA)
Vice-président : Wei Wang (CHN)

Le Président a également nommé Mme Nathalie Rodriguez M.-H. Chief Executive Officer (CEO).

- La **Fédération Thaïlandaise d'Escrime** vient d'**annuler** son tournoi de **sabre masculin senior** prévu les 3 et 4 mai à Bangkok (THA).
- La **Fédération des USA** a demandé un **changement de lieu et de dates** pour ses compétitions de Coupe du monde seniors au sabre féminin, sabre masculin et fleuret féminin prévues à Las Vegas. **Elles auront lieu à Dallas du 19 au 22 juin.**
- En raison des élections nationales en Algérie, la **Fédération Algérienne d'Escrime reporte la tenue de ses compétitions** prévues à Alger. Les nouvelles dates seront communiquées dès que possible.
- En raison des dégâts occasionnés par les fortes pluies, la **Fédération d'escrime du Venezuela** a demandé un **changement de lieu** pour ses compétitions de Coupe du monde junior au sabre masculin et féminin, **qui de fait auront lieu à Ciudad Puerto Lacruz aux mêmes dates.**

2) Championnats du Monde Juniors / Cadets 2009, Belfast (GBR)

Veillez trouver ci-joint le programme, ainsi que la liste des arbitres et officiels désignés pour ces championnats qui auront lieu du 5 au 13 avril 2009.

A titre très exceptionnel pour ces Championnats du monde, il a été désigné un peu moins d'officiels provenant d'autres continents, afin d'aider les organisateurs qui ont perdu 25 % de leur budget initial suite à la chute de la livre sterling.

a) Inscriptions, rappel

Les inscriptions nominatives des tireurs, équipes et officiels doivent être effectuées sur le site Internet de la FIE selon les délais prévus par l'article 0.53 du Règlement pour les Epreuves.

Les inscriptions **hors-quota** des Présidents et Secrétaires généraux des fédérations nationales, membres des Commissions de la FIE, Présidents des confédérations de la FIE, membres du Comité Exécutif et Membres d'honneur de la FIE, s'effectuent à présent **sur le site Internet de la FIE directement par les fédérations nationales** .

Veillez trouver ci-jointe la procédure des inscriptions qui figure aussi dans le menu « Aide » du site Internet de la FIE.

b) Photos – accréditations

Afin que les accréditations des officiels et athlètes, soient établies :

- les photos de tous les **officiels** doivent être envoyées à : s.langerkum@t-online.de
- les fédérations nationales qui n'ont pas encore téléchargé sur le site Internet de la FIE les photos de leurs **athlètes, Présidents et Secrétaires généraux** doivent le faire **avant le 1 mars 2009**.

Aucune accréditation ne sera délivrée si la photo correspondante n'a pas été fournie.

c) Paiements dus, rappel

Conformément à l'article 10.2.2 des Statuts de la FIE, une fédération qui n'est pas à jour de ses obligations financières envers la FIE la veille à midi de l'ouverture d'un Championnat du Monde (cadet, junior, senior et vétéran) ne peut pas participer à ce Championnat du Monde, sauf en cas de dérogation motivée accordée par le Comité Exécutif.

Les droits d'engagement des fédérations nationales doivent être versés directement à l'organisateur. Plus d'informations sur :

http://www.worldfencing2009.com/files/invitation_pack.pdf

3) Réunions de la FIE

a) Assemblée générale 2009

L'Assemblée générale 2009 de la FIE se tiendra à Belfast (GBR) le 4 avril 2009 à 14h00, au Waterfront Hall (centre de Belfast), suivie de la réunion du calendrier.

Vous trouverez en annexe :

- **Le formulaire de participation** à envoyer à la FIE par e-mail (info@fie.ch) ou par fax **avant le 10 mars 2009**.
- **Le formulaire de pouvoir**, pour les fédérations nationales qui n'assisteront pas à l'Assemblée générale, à envoyer à la FIE par e-mail (info@fie.ch) ou par fax **avant 10 mars 2009**

Les documents concernant l'Assemblée générale vous seront envoyés ultérieurement.

b) Réunion du calendrier

La réunion du calendrier se tiendra à Belfast (GBR) le 4 avril 2009, au Waterfront Hall (centre de Belfast), après l'Assemblée générale de la FIE.

Vous trouverez en annexe le projet du calendrier 2009- 2010 que le Comité Exécutif a décidé de reconduire sans modifications, à l'exception des compétitions juniors prévues en Egypte.

Les fédérations nationales sont priées de bien vouloir confirmer ou modifier les dates et lieux **avant le 2 mars 2009** auprès de Nathalie Rodriguez M.-H.

Le Comité Exécutif réalisera une étude approfondie en vue de la refonte complète du calendrier 2010-2011.

c) Commissions FIE

Les commissions de la FIE se réuniront à la fin du mois de mai à Lausanne. Les dates exactes vous seront communiquées ultérieurement.

d) Congrès 2009

Le Congrès 2009 aura lieu à **Palerme (ITA) les 21 et 22 novembre 2009**.

Conformément à l'article 3.4.1 des Statuts, **les propositions doivent parvenir au siège de la FIE à Lausanne**, soit par la poste, soit par e-mail (de préférence), 8 mois avant la date du Congrès, c'est-à-dire le **20 mars 2009 à minuit (heure de Lausanne, siège de la FIE)**.

4) Antidopage

Suite à l'entrée en vigueur du Code mondial antidopage 2009 et des standards internationaux révisés du WADA, veuillez trouver en annexe le Règlement antidopage de la FIE qui comporte de très nombreux changements. En particulier nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 3 tireurs seront contrôlés dans les compétitions par équipes au lieu de 4 (article 5.6.1.3).
- Les athlètes faisant partie du groupe RTP de la FIE doivent demander leurs AUT de la FIE (même s'ils ont déjà obtenu une AUT au niveau national) (article 4.4.2).

Les autres athlètes nécessitant une AUT doivent contacter leur Organisation Nationale Antidopage (ONAD) (article 4.4.2).
- Des AUT abrégées ne sont plus fournies pour les bêta-2 agonistes et les glucocorticostéroïdes (articles 4.4.1 et 4.4.3). Par contre, celles délivrées avant le 1^{er} janvier 2009 resteront valables jusqu'au 31 décembre 2009.
- Les athlètes dans le groupe RTP de la FIE sont tenus de transmettre leurs informations de localisation et sont personnellement responsables de la validité permanente de ces informations. Tout manquement (articles 2.4 et 7.5.3) constitue une violation passible des sanctions prévues à l'article 10.3.3.
- Le groupe de substances spécifiées a été élargi (article 4.2.2.).

Les versions en français et espagnol, en cours de réalisation, vous parviendront ultérieurement.

Alisher Usmanov
Président

